

Présences :

Messieurs Bruno da Silva
 Florian Wünsche
 Monica Suarez de Puga

Maire
Conseiller administratif
Conseillère administrative

Monsieur Frédéric Piguet

Président du Conseil municipal

Mesdames Bersier Julie
 Cauvin Francesca
 Chanavat Fabienne
 Kolly Thalia
 Mancini Françoise

Moro Virginie
Munier Alexandra
N'Guessan Pélagie
Raiola Laurence
Roy Lola

Messieurs

Annen Sébastien
Bickel Pierre
Bösch Gaspard
Bourqui Alexandre
Boux de Casson Fabrice
Calame Philippe
Camuglia Joseph
Germann Martin
Iria Daniel
Knörr Stephen

Loureiro Daniel
Megally Andrew
Pidoux Fabrice
Rastello Adrien
Riat Jean-Bernard
Saudan Guy
Thomas Sébastien
Ventouras Thierry

Excusé(e)s

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2026
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Prise en considération d'une initiative populaire communale "+150 places de crèche à Thônex" (DA 25_04A)
6. Motion du groupe Le Centre, Vert'libéral et Hors parti « La mise en place de panneaux d'information lumineux représente une solution concrète et pertinente » (MM 26_04)
7. Propositions du Conseil administratif
8. Propositions individuelles et questions
 - a. Propositions individuelles
 - b. Questions écrites
 - c. Questions orales
9. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h04 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Mme Moro, M. Megally et M. Bösch auront du retard.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026

➤ **Par 24 voix pour et 4 abstentions, le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026 est approuvé.**

Mme Moro arrive à 20h06.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président indique qu'il a reçu une information de moratoire pour la Suisse en matière de 5G, un enjeu extrêmement important dont il donne lecture partielle de la réponse.

Le Conseil fédéral propose une modification inquiétante de la loi sur les télécommunications. Or, cette tâche est déjà accomplie, la 5G couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire. Puis ensuite, c'est une question d'accélérer les procédures. Le projet supprime le droit de s'opposer au rayonnement des antennes, même les plaintes fondées sur des dépassements de valeurs limites ne seraient plus examinées.

Le Président indique que le message complet sera envoyé par le secrétariat.

Voyage du CM

Le projet prend forme, le voyage aura lieu le dernier weekend d'avril, avec un départ le vendredi matin pour celles et ceux qui le peuvent. Les inscriptions vont suivre sous peu, et le programme est magnifique. Le CM aura notamment l'occasion de marcher sur les pas de Guillaume Henry-Dufour, dans la voie dite du Sonderbund. **Le Président** précise qu'il s'agit d'une guerre exceptionnelle dans la mesure où, malgré 160'000 hommes sur le terrain, les négociations finales ont permis de gagner la guerre avec un bilan de 150 morts seulement, un résultat exceptionnel que le Président qualifie de « guerre exemplaire ».

M. Megally arrive à 20h07.

3. Communications du Conseil administratif

M. Bruno da Silva, Maire.

M. da Silva salue le public, qui compte deux anciens présidents du CM.

Le CA a été sollicité informellement par le Département de l'instruction publique pour évoquer les possibilités de faire un projet pilote d'école en horaire continu à Thônex. Ce projet avait déjà été évoqué comme étant un risque pour certains autres projets à mener durant la législature, étant donné la demande en infrastructures sous-jacente. Le DIP a accepté la demande de repousser le projet en raison de la difficulté à trouver des locaux disponibles pour l'initier dès 2026. Les discussions sont donc repoussées à 2027, mais le préavis à ce stade est plutôt mitigé.

Mme Monica Suarez de Puga, Conseillère administrative

CSSM – restaurant

Le restaurant du CSSM rouvrira ses portes le mercredi 11 mars. Une petite cérémonie d'inauguration aura lieu la veille, dont les informations vont suivre.

CSSM – porte d'entrée

La porte d'entrée sera enfin mise en fonction à cette même période. Le retard est dû à un fournisseur qui n'a pas livré son matériel à temps. Étant donné le projet de rénovation de l'enveloppe thermique, le choix s'est porté sur une porte « définitive », conforme aux nouvelles normes.

CSSM - handisport

Le 12 mars au CSSM aura lieu une manifestation d'handisport pour les écoles. 25 classes assisteront à des démonstrations. Le soir, une conférence sera donnée à la salle des fêtes par une personne handicapée. Les membres du CM sont invité-e-s à venir écouter la présentation, leçon de résilience et de volonté.

CSSM – mérites sportifs

Les mérites ont été remis mercredi passé au CSSM au cours d'une soirée fort agréable. Les critères actuels ne satisfaisant pas forcément le plus grand nombre, ils seront peut-être amenés à être repensés en commission sports.

CSSM – borne escamotable

En retour du Conseil intercommunal tenu l'année passée, **Mme Suarez de Puga** indique qu'il avait été question de mettre une borne escamotable automatique là où l'accident est arrivé. Les devis actuels étant excessifs, le dispositif actuel des gardiens qui viennent ouvrir et fermer la barrière à des horaires précis est maintenu.

M. Florian Wünsche, Conseiller administratif

M. Wünsche annonce qu'il n'a pas de communication à transmettre.

4. Rapports des commissions

- **Mme F. Cauvin, présidente de la commission Jeunesse**

La séance du 22 janvier 2026

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Validation du procès-verbal du 6 novembre 2025
2. Traitement de l'initiative « +150 places de crèche à Thônex » et présentation du contreprojet
En présence de M. Guillaume Ducret, Directeur général de la FJT
3. Divers

Mme Cauvin rapporte que la séance a principalement porté sur le traitement de l'initiative « +150 places de crèche à Thônex ». M. da Silva était accompagné de Mme Dahan et de M. Ducret, respectivement cheffe du service de la cohésion sociale et directeur général de la FJT. Le projet enfance de 0 à 12 ans souhaite intégrer l'ensemble des tranches d'âge concernées et des transitions parcourues durant cette période, ce qui implique plusieurs partenaires pour ce programme qui commence avec une étude de l'HES afin de créer une politique harmonisée.

Puis, le contreprojet du CA à l'initiative communale a été traité. Il se distingue d'abord par un rallongement du délai de réalisation des places de crèches de 5 à 9 ans, et une permanence de la sous-traitance à des sociétés à but lucratif pour prendre en charge des places. Un travail de prospection a été effectué sur des locaux, notamment à Caran d'Ache, Belle-Terre, Fossard et Adrien-Jeandin. Tous ces locaux ne sont pas à disposition rapidement, ce qui soulève un problème pour le délai de l'initiative, d'où la demande de rallonge de délai. Une analyse des besoins et des coûts a également été effectuée et présentée. Les initiants ont remercié la commune pour le travail produit, et ont mentionné que le délai inscrit dans l'initiative est indicatif, et pas forcément rédhibitoire. Par contre, ils ne voient pas comment une prestation régalienne de la commune pourrait être sous-traitée à des sociétés privées. M. da Silva a rappelé que les dates prévues pour le traitement de l'initiative et/ou du contreprojet et la typologie des places pouvaient être discutées si la rallonge du délai est acceptée. Enfin, il a été rappelé que le contreprojet peut être discuté jusqu'en mai 2026 pour parvenir à une solution satisfaisante pour tout le monde. La séance a pris à 19h59.

- **Mme P. N'Guessan, présidente de la commission cohésion sociale**

La séance du 27 janvier 2026

Ordre du jour
Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 28 octobre 2025
2. Conventions intercommunales
3. Rapport désendettement (réponse à la motion Monsieur Boux de Casson)
4. Définition des ODD
5. Chèque familles
6. Divers

M. Bösch arrive à 20h20.

Mme N'Guessan rapporte que la séance s'est tenue en présence de M. da Silva et Mme Dahan. Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2025 a été approuvé par 4 voix pour et 2 abstentions. Au point 2, la convention intercommunale signée en mars 2022 avec les communes de Choulex, Presinge, Puplinge et Vandœuvres a été abordée. Depuis son entrée en vigueur, 158 dossiers tout public et 118 dossiers seniors ont été traités. Le montant global des interventions est estimé à CHF 280'000.- et CHF 290'000.- respectivement, avec une forte mobilisation de fonds de CHF 79'000.-.

Au point 3, la motion de M. Boux de Casson a été traitée, soit le rapport de désendettement. Mme Dahan a rappelé que depuis l'engagement de la première assistante sociale en 2020, la commune a structuré son action en matière de prévention du surendettement, en collaboration avec la FGD. La loi entrée en vigueur en 2024 a renforcé ce rôle de prévention, de détection et d'accompagnement vers l'assainissement financier en lien avec divers partenaires spécialisés. Depuis 2021, 151 dossiers ont été traités, avec un pic en 2024, probablement lié à la hausse de la précarité post-Covid. Au point 5, le chèque famille a été abordé à l'aide d'un rapport présenté par Mme Dahan. En 2025, 274 chèques ont été octroyés pour des activités sportives dans le périmètre des Trois-Chêne, et 114 demandes ont été refusées, dont 92 à l'exclusion de l'école de natation en raison de son statut de SARL. Le dispositif confirme son caractère universel, seules 38 familles bénéficiaires étaient connues du service social. Au point 4, par 5 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, les 5 ODD ont été adoptés : pas de pauvreté, bonne santé et bien-être, éducation de qualité, eau propre et assainissement ainsi que travail décent et croissance économique. Ils sont donc formellement adoptés comme objectifs prioritaires dans le cadre de l'accord-cadre avec la FGC. Dans les divers, Mme Kolly a demandé des précisions sur l'accord reliant la piscine de Thônex à l'école de natation. La séance a été levée à 21h06.

- **M. G. Saudan, président de la commission des finances**

La séance du 5 février 2026

Ordre du jour
Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 6 janvier 2026
2. Présentation et vision du service des finances
3. Divers

M. Saudan rapporte que le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2026 a été approuvé par 6 voix pour et 1 abstention.

- **M. Boux de Casson, Fonds d'Art**

M. Boux de Casson donne lecture de sa note sur le Fonds d'Art.

Le Fonds d'Art s'est penché sur la modalité du concours pour une œuvre d'art destiné au Parvis de la Salle des Fêtes.

Nous avons examiné différentes propositions liées à la prochaine exposition sur la Mich-Line. J'en profite pour souligner l'enthousiasme du Service Culture et Manifestations de notre Mairie.

En rebondissant sur une idée de Monsieur Calame, le Fonds a également étudié les possibilités d'utiliser les abribus pour le Fonds d'Art.

À noter enfin la bonne communication entre notre administration et la lauréate de la Bourse Culturelle 2025, Madame Caroline Cuénod. Le projet bancs souvenirs progresse.

M. Calame souhaite intervenir sur le règlement, qui stipule que les rapports de commission doivent donner lecture uniquement des conclusions, soit un résumé plutôt qu'une lecture complète. En outre, par principe, le nom des personnes intervenantes n'est pas donné étant donné le secret de fonction inhérent aux commissions. La règle veut que le terme « commissaire » soit utilisé dans un rapport public.

M. Bickel réagit au rapport du président de la commission des finances, qui a mentionné uniquement l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. **M. Saudan** répond qu'il a donné le résultat du seul vote pris en commission, le reste du rapport figurant sur cmnet. Il complète son information en indiquant que la séance s'est tenue en présence de Mme Suarez de Puga et Mme Stora, cheffe du service des finances. Une présentation de la vision du service a été effectuée, elle est également disponible sur cmnet. La séance s'est terminée à 19h49.

5. Prise en considération d'une initiative populaire communale "+150 places de crèche à Thônex" (25_04A)

Préambule

Le Président cède la parole à M. da Silva, Conseiller administratif délégué à la jeunesse.

M. da Silva indique qu'il s'agit de la première étape du traitement de l'initiative populaire communale. Il donne quelques rappels sur la procédure des votes ce soir. Le CM est invité à se prononcer en faveur de l'initiative, ou contre. En cas d'acceptation, le texte entre en force, et il revient au CA de le mettre en œuvre. En cas de refus, la question subsidiaire soumise est celle de savoir si le CM souhaite opposer au refus de l'initiative un contreprojet. En cas d'acceptation au principe du contreprojet, le CM et le CA auront jusqu'à mai pour travailler dans les commissions dédiées à son élaboration.

La position du CA présentée, étayée et argumentée dans le rapport transmis invite le Conseil administratif à refuser l'initiative, dont le Conseil administratif juge l'application irréaliste dans les termes qu'elle contraint, qu'il s'agisse des délais, de l'ampleur, des ressources humaines, des finances publiques et de la mise en concurrence avec d'autres politiques publiques. **M. da Silva** précise qu'une acceptation de l'initiative ferait entrer la commune dans une zone de turbulences et de flou pour les 5 prochaines années, illustrée par l'appel de la Conseillère d'État en charge du DIP, qui met Thônex potentiellement en projet pilote de l'horaire scolaire continu. L'acceptation d'un tel projet mettrait déjà les infrastructures communales à rude

épreuve. Pour ces raisons résumées dans le rapport, le CA invite donc à refuser l'initiative et à accepter le délai proposé pour l'élaboration du contreprojet. Ses grandes lignes ont déjà été évoquées en commission jeunesse. L'idée n'était pas de court-circuiter le processus délibératif, mais bien de montrer que le CA a empoigné avec sérieux et honnêteté les prétentions de l'initiative. L'idée est de se mettre d'accord sur une application réaliste des objectifs. Dès lors, les éléments présentés en commission constituent des pistes. À ce jour, le contreprojet n'est pas élaboré. Les pistes évoquées visent à inciter une certaine confiance dans le CA, et à refuser l'initiative avec la garantie que lesdites pistes sont bonnes pour l'élaboration d'un contreprojet alternatif.

M. da Silva conclut en remerciant le service technique, le service de la cohésion sociale et la FJT, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour arriver en un temps record avec un plan d'action crédible et réalisable pour atteindre au mieux l'équilibre précaire entre les objectifs posés par les initiants et les capacités réelles de réalisation de la commune.

Mme Cauvin, présidente de la commission jeunesse, donne le résultat du vote sur le contreprojet, qui a été accepté par 6 voix pour et 2 voix contre. Les pistes évoquées ont donc été acceptées par la commission.

Débat

M. Rastello donne lecture d'une intervention au nom de l'Alternative.

Messieurs dames les CA, messieurs dames les CM, administration de la commune, cher public, En 2024, l'Alternative Thônex a lancé une initiative communale pour créer 150 places de crèche. Derrière ce chiffre, il y a une réalité très concrète : aujourd'hui à Thônex, trop de familles attendent. Car nous sommes la dernière commune du canton en termes de taux d'offre : 21% contre une moyenne cantonale de 34%.

On parle de parents qui doivent sans cesse adapter leurs horaires ou même mettre leur carrière en pause ce qui implique des baisses de revenus. Et dans les faits, ce sont encore souvent les mères qui réduisent leur taux d'activité faute de solution d'accueil.

Mais l'enjeu ne se limite pas à l'organisation des familles. Pour les enfants, l'accès à des prestations d'accueil élargies, stables et de qualité est déterminant. Il permet une continuité éducative avec des repères clairs et un développement social et affectif équilibré. Multiplier des solutions fragmentées ou précaires, ce n'est pas neutre pour un enfant. C'est pourquoi la petite enfance ne peut pas rester une variable d'ajustement.

Et c'est un enjeu collectif, parce que 150 places, ce ne sont pas des statistiques abstraites. Ce sont 150 familles qui s'organisent à l'arrache et 150 enfants qui pourraient bénéficier d'un encadrement éducatif stable dès les premières années de vie.

Vous l'avez vu, la population a clairement exprimé son ras-le-bol en signant cette initiative. À nous maintenant, au sein du CM, de leur proposer une solution et mettre en œuvre des moyens concrets et efficaces pour pallier à ce besoin flagrant de la population.

Alors l'Alternative Thônex est consciente que ces places ne se créeront pas par magie. Il faudra du foncier, du personnel qualifié, des investissements et des choix budgétaires clairs. Et c'est précisément cela, la politique : hiérarchiser les priorités. Les premières pistes évoquées en commission, grâce au travail de l'administration et du Conseil administratif, montrent que des solutions existent. Le débat ne porte donc pas sur la faisabilité technique, mais sur le niveau d'ambition que la commune est prête à assumer.

Vous comprendrez donc pourquoi cette non prise en considération reviendrait à dire aux familles que leur attente peut continuer et que leur contrainte n'est pas prioritaire. Si nous ne nous donnons pas les moyens pour la petite enfance aujourd'hui, alors quand le ferons-nous ?

Créer ces 150 places de crèche est une nécessité sociale urgente et c'est pourquoi l'Alternative Thônex appelle le Conseil municipal à voter oui à la prise en considération de cette initiative, et à son acceptation.

M. Saudan donne lecture d'une intervention au nom du Centre-VL-Hors-parti.

Le point 5 de notre ordre du jour concerne la prise en considération de l'initiative populaire communale « +150 places de crèche à Thônex », lancée par le groupe l'Alternative.

Soyons clairs : nous partageons pleinement l'objectif d'augmenter l'offre de places de crèche dans notre commune. Les besoins sont réels, ils sont connus, et ils vont encore augmenter avec le développement démographique de Thônex. La question n'est donc pas de savoir s'il faut créer des places supplémentaires, mais comment le faire de manière responsable, réaliste et durable.

Lors du Conseil municipal du 15 septembre 2025, nous avons déjà exprimé notre position : oui à des places supplémentaires, mais dans le cadre d'un contreprojet solide, basé sur les réalités de notre commune. Cela signifie tenir compte de la demande réelle, de notre capacité financière, mais aussi des projets de construction à venir, notamment la phase 2 de Belle-Terre et le développement de la parcelle actuelle de Caran d'Ache.

Les travaux de la commission de la jeunesse du 22 janvier 2026 ont confirmé ce que nous pressentions : le délai de 5 ans pour créer 150 places de crèche à prestations élargies n'est tout simplement pas tenable. Promettre ce qui ne peut pas être réalisé dans les délais annoncés, ce n'est pas rendre service à la population.

En revanche, viser ces 150 places sur un horizon d'environ 10 ans est crédible, responsable et cohérent avec la révolution démographique de notre commune. Cela nous permettra d'identifier les bons emplacements, de planifier les investissements de manière maîtrisée et de garantir le recrutement de personnel qualifié — car sans personnel, il n'y a pas de places réelles, seulement des promesses.

Je tiens à saluer le travail sérieux et concerté mené par M. da Silva, le service de la cohésion sociale ainsi que la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex pour identifier des solutions concrètes face au manque de places de crèche.

Notre responsabilité politique est de proposer des solutions qui fonctionnent dans la réalité, pas uniquement sur le papier.

C'est pourquoi le groupe Le Centre, Vert'libéraux et Hors partis refuse l'initiative telle que présentée par l'Alternative et soutient le contreprojet élaboré par le Conseil administratif, en concertation avec le Service de la cohésion sociale et la Fondation pour la jeunesse de Thônex, un projet qui tient compte des réalités financières, des délais de mise en œuvre et des contraintes du marché du travail.

Nous vous invitons à faire preuve de la même responsabilité et à soutenir ce contreprojet.

M. Knörr donne à son tour lecture d'une intervention au nom de l'UDC.

Lorsque nous avons appris l'existence d'une récolte de signatures d'un référendum lancé par la gauche, avant les élections, nous avons pensé que l'affaire est bien menée et la

manœuvre habile, à la limite du machiavélisme. Erreur de jugement, car le machiavélisme sous-entend une forme d'intelligence, et dans cette stratégie, point.

Mais plutôt un scénario éculé : la gauche thônésienne a été jouée. Ce référendum était uniquement destiné à booster la campagne d'un candidat hors-sol, un Zorro de circonstance. Il est vrai que la gauche apprécie les visages masqués. Il devait faire tomber un bastion de droite, non pas pour le bien des Thônésiennes et des Thônésiens, mais pour redorer le blason d'une section cantonale qui a désespérément besoin d'une victoire. Alors, on choisit une problématique connue et reconnue par toutes les couleurs politiques, qui a déjà été traitée et retraitée moult fois, qui a le consensus de tous les partis autour de cette table, pour laquelle nous avons déjà travaillé et même réussi petit à petit à améliorer la situation. Et, au contraire, on fait croire que rien n'a été fait. Que le problème est nié, occulté, voire enterré.

Rapidement, l'argumentaire du référendum est passé de « vous estimez qu'il n'y a pas suffisamment de places de crèches, alors signez » à « vous voulez une place de crèche ? Alors signez. » Et ne me dites pas que ce que j'affirme est faux. Si votre candidat au Conseil administratif avait été en phase avec ses déclarations, face à l'échec au CA, il aurait tout de même renoncé à son mandat cantonal pour siéger au CM et au mieux, il serait actuellement dans cette salle.

Mme Mancini donne lecture d'une intervention au nom de son groupe.

Le groupe PLR a toujours soutenu et mis en avant les crèches, ainsi que plus largement les solutions de garde. Par l'intermédiaire de notre ancien Conseiller administratif, nous avons constamment œuvré pour créer des places supplémentaires, développer des partenariats avec des crèches privées, valorisé Koala, et contribué à l'ouverture d'une halte-garderie. Lors de la dernière législature, le groupe PLR a d'ailleurs amendé une motion afin de formaliser la réalisation d'une crèche à l'étape 2 de Belle-Terre.

Sur le principe, nous sommes favorables à une augmentation du nombre de places en crèche, notamment pour permettre aux parents de mieux concilier vies professionnelle et privée. Toutefois, la FJT a démontré que la création de 150 places en 5 ans ne correspondait pas, d'une part, aux besoins actuels des familles thônésiennes, et que d'autre part, ce projet se heurtait à des contraintes trop importantes : manque de locaux disponibles et pénurie d'éducateurs, un enjeu qui dépasse largement notre commune. Nous souhaitons des solutions durables et réalistes.

De ce contexte, le groupe PLR ne soutient pas l'initiative telle que proposée. Nous souhaitons néanmoins que les efforts visant à augmenter la capacité d'accueil se poursuivent, et que l'ensemble des solutions permettant de soutenir les parents soient étudiées de manière pragmatique et responsable, en privilégiant la réalisation d'une crèche publique, ainsi qu'en encourageant un éventuel partenariat public-privé. Nous allons donc voter le contreprojet et nous participerons activement aux réflexions.

M. Bickel déclare que « le gauchiste machiavélique qu'il est » veut bien donner un cours de civisme à M. Knörr. L'Alternative n'a jamais lancé de référendum, tout le monde a compris qu'il s'agit d'une initiative. **M. Knörr** remercie M. Bickel de le reprendre et corrige son intervention en indiquant que l'UDC va voter contre l'initiative et pour le contreprojet. Il ajoute que tous les problèmes de manque de places dans les crèches et les écoles, ou encore les routes surchargées peuvent être réglés en votant correctement à l'initiative « Non à une Suisse à 10 millions d'habitants ».

La parole est donnée à **M. Thomas** pour la lecture des dispositifs de la délibération.

Délibération

Prise en considération d'une initiative populaire communale "+150 places de crèche à Thônex"

- Vu le lancement de l'initiative populaire communale "+150 places de crèche à Thônex", publié dans la Feuille d'avis officielle du 20 août 2024, demandant que les autorités communales de Thônex prennent toutes les mesures nécessaires pour créer 150 nouvelles places de crèche, sous forme de places d'accueil collectif subventionnées dans les structures à prestations élargies, dans un délai de 5 ans dès l'acceptation de l'initiative ;
- vu l'arrêté du Conseil d'Etat, du 19 février 2025 publié dans la FAO du 21 février 2025, constatant l'aboutissement de cette initiative,
- vu l'arrêté du Conseil d'Etat, du 18 juin 2025, validant l'initiative populaire communale "+150 places de crèche à Thônex",
- vu le rapport du conseil administratif au conseil municipal, du 02.09.2025, invitant le conseil municipal à prendre en considération cette initiative, à la refuser et à lui opposer un contreprojet à élaborer en séance de commission,
- vu l'analyse du conseil administratif effectuée lors du dernier trimestre 2025 se basant sur la recherche de sites adaptés et d'opportunités de partenariat,
- vu le constat, après analyse, de l'impossibilité d'atteindre les objectifs dans la temporalité de l'initiative et la volonté de concrétiser ces objectifs dans une temporalité réaliste ;
- attendu que tant le conseil administratif que le conseil municipal ont pour objectif d'accroître les possibilités d'accueil pour la petite enfance ;
- vu la base de contreprojet élaborée et validée par le conseil administratif le 8 décembre 2025 ;
- vu la présentation de cette base de contreprojet faite lors de la commission jeunesse le 22 janvier 2026, qui a formulé un préavis visant à rejeter l'initiative comme proposé par le Conseil administratif et à lui opposer un contreprojet dont la teneur détaillée et concrète sera à présenter par l'Exécutif au moyen d'un projet de délibération, dans les 3 mois suivant la décision sur la prise en considération, soit au plus tard **le 21 mai 2026**, qui pourra être travaillé en commission jeunesse, s'il lui est renvoyé ;
- attendu que ce projet de délibération devra faire l'objet d'une décision du CM 24 mois après la constatation de l'aboutissement de l'initiative, soit avant le **21 février 2027** ;

- conformément à la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;
- conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,
- conformément aux articles 36 à 37 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du conseil administratif,
le conseil municipal

décide

1. De refuser l'initiative populaire communale "+150 places de crèche à Thônex".
2. De lui opposer un contreprojet.

Votes

Le Président indique que le CM votera d'abord sur le texte de l'initiative. Après d'éventuelles brèves remarques sur ce vote, le CM se prononcera sur le contreprojet le cas échéant. À **M. Calame** qui remarque que le texte de la délibération ne correspond pas au vote annoncé, **le Président** réitère que l'initiative sera d'abord votée, et le contreprojet ensuite en cas de refus de l'initiative.

À défaut d'être bienveillants, **M. da Silva** souhaite que les membres du CM soient respectueux. L'intelligence des uns et des autres n'a rien à faire dans les débats, et le CA invite à garder un certain niveau de courtoisie et de respect.

➤ **Par 9 voix pour et 19 voix contre, l'initiative est refusée.**

Mme Cauvin relève que le contreprojet est au stade de pistes, il n'est donc pas possible de le voter ce soir. Le vote suivant devra donc porter sur le principe d'un contreprojet, et éventuellement son renvoi en commission pour finalisation.

M. Rastello prend la parole au nom de l'Alternative, et donne lecture d'une intervention écrite préparée en cas de refus de l'initiative.
L'Alternative prend acte du refus de son initiative.

Nous le regrettons, évidemment, mais nous restons pleinement déterminés à agir dans l'intérêt de la population de Thônex.

C'est pourquoi nous appelons ce Conseil municipal à avancer rapidement, dans un esprit constructif, afin de trouver des solutions concrètes. Dans ce sens, nous demandons le renvoi du contreprojet en commission jeunesse, une commission qui a déjà beaucoup travaillé sur cette question et qui dispose aujourd'hui d'une base solide pour poursuivre les discussions.

Nous tenons à rappeler que lors de l'élaboration de cette initiative, ainsi qu'au fil des auditions menées en commission jeunesse, plusieurs éléments essentiels ont été clairement établis, et nous souhaitons ce soir attirer l'attention de toutes et tous sur ces points.

Tout d'abord, les 150 places proposées ne sortent pas de nulle part. Elles correspondent précisément aux projections de la commune en matière de demande de places de crèche.

Ce chiffre reflète un besoin réel, documenté, et déjà visible sur le terrain à travers les listes d'attente actuelles.

Premièrement, des places de crèche réellement efficaces sont des places publiques à prestations élargies. Les places privées ne coûtent pas moins cher, ne se mettent pas en place plus rapidement, et reviennent finalement plus chères à la collectivité.

Deuxièmement, des places qui ne proposent pas de prestations élargies, c'est-à-dire des horaires dépassant le strict cadre des horaires de bureau, ne répondent pas aux besoins réels des familles. Ce sont uniquement les prestations élargies qui permettent d'augmenter concrètement l'offre utile et d'améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, tout en garantissant aux enfants un cadre stable et continu.

Enfin, au cours de ces mêmes auditions, et à la suite d'explications très claires de la part du Conseil administratif, il est apparu que le principal obstacle ayant conduit au refus de cette initiative concerne le délai de cinq ans. Pas la pertinence du projet. Pas la nécessité des places. Pas le modèle de prestations élargies.

Nous vous invitons donc à tenir compte de l'ensemble de ces éléments et à renvoyer ce contreprojet en commission jeunesse, afin que les travaux puissent se poursuivre sérieusement et qu'un compromis solide, répondant réellement aux besoins de la population, puisse être élaboré.

M. da Silva rappelle que le CM n'est pas sollicité pour un renvoi en commission, mais pour l'équivalent d'un amendement au point 2 de la délibération, soit d'ajouter le fait d'opposer un contreprojet au refus de l'initiative. Il ne s'agit pas de renvoyer un projet élaboré en commission, mais de valider l'élaboration d'un contreprojet à concevoir en commission, sur la base des pistes présentées. Pour être clair, rien n'est renvoyé en commission, mais l'objet y passera naturellement si le CM vote en faveur du principe d'un contreprojet.

M. Rastello revient sur son intervention en établissant qu'il est évident, au vu des différentes prises de position, que le principe d'un contreprojet sera voté. L'Alternative souhaite que son élaboration soit renvoyée en commission jeunesse.

➤ **Par 27 voix pour et 1 abstention, le principe d'un contreprojet est accepté.**

6. Motion du groupe Le Centre, Vert'libéral et Hors parti « La mise en place de panneaux d'information lumineux représente une solution concrète et pertinente »

Le Président cède la parole aux auteurs de la motion. **M. Riat** en donne lecture.

Exposé des motifs

L'accès à l'information et le besoin d'être informé constituent des piliers essentiels de notre vie citoyenne. Il est de notre responsabilité collective de garantir l'accès à cette information, et de manière efficace. Pour ce faire, nous avons besoin d'outils modernes et performants, capables de diffuser des messages d'urgence, des informations pratiques et des activités culturelles de notre ville.

Force est de constater que nos canaux de communication actuels ne suffisent plus. Ils ne permettent pas toujours de garantir une diffusion rapide et large de l'information, en particulier lors de situations d'urgence ou d'événements imprévisibles où la réactivité est primordiale.

L'évolution technologique nous offre aujourd'hui des opportunités essentielles. Nous pouvons les saisir pour dynamiser notre communication municipale, tout en veillant à répondre aux préoccupations environnementales légitimes du contexte actuel. La mise en place de panneaux d'informations lumineux représente une solution concrète et pertinente. Ce moyen de communication, exclusivement destiné à l'information publique, assurerait la primauté du service rendu aux citoyennes et aux citoyens. Il renforcerait le lien démocratique entre l'administration et ses habitants et habitantes. Il permettrait une diffusion de l'information dynamique et en temps réel, garantissant que chacun et chacune soit informé au moment opportun.

Considérant que placer des panneaux d'information lumineux à des points stratégiques garantirait une visibilité des annonces municipales, des événements culturels et des messages d'intérêt public. Il permettrait aux personnes non ou moins connectées au numérique d'être informées. En cas d'événement grave, alerte météorologique, sanitaire ou autre, ces panneaux permettraient de diffuser des messages instantanés, garantissant une plus grande sécurité pour toutes et tous les habitants de Thônex. Les messages pourraient être mis à jour facilement, des écrans pourraient mettre en avant la richesse de la vie associative et culturelle de Thônex, en annonçant les événements, les expositions, les concerts et les activités locales sans que celles-ci soient noyées dans la publicité commerciale. L'utilisation d'une technologie comme le LED à faible consommation énergétique permettrait de concilier modernisation de la communication et respect de l'environnement.

M. Riat donne ensuite lecture des points de la motion

1. Etudier la faisabilité technique et financière pour l'installation de panneaux d'information lumineux dans plusieurs quartiers stratégiques de la ville, et ce dans le respect de la législation routière.
2. De soumettre un rapport précisant le budget nécessaire et les coûts d'entretien.
3. Etudier la possibilité pour les associations municipales de pouvoir communiquer sur leurs activités et définir les modalités.
4. De mettre en œuvre ces installations dans le respect des meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique et de « lutte » contre la pollution lumineuse.
5. De présenter une proposition concrète au Conseil municipal dans une prochaine séance.

Débat

M. Pidoux donne lecture d'une intervention au nom du PLR.

Nous sommes appelés à nous prononcer sur un projet de panneaux lumineux censés améliorer la communication dans notre ville.

Soyons clairs : ce projet n'est ni nécessaire, ni proportionné, ni souhaitable.

On nous explique que ces panneaux permettraient une information plus rapide, plus moderne, plus réactive. Or la réalité est simple : la population est déjà informée, et elle l'est très bien.

Lors du récent épisode de risque d'eau contaminée, la très grande majorité des habitants a été rapidement mise au courant. Les personnes qualifiées de "moins connectées" ont été informées efficacement grâce à ce qui fonctionne depuis toujours : les voisins, les proches, les associations, les réseaux de solidarité, sans oublier les pompiers et la protection civile qui ont fait du porte-à-porte. La chaîne humaine a été plus rapide que n'importe quel écran LED. Et c'est tant mieux.

Notre ville ne souffre donc pas d'un déficit d'information. Et certainement pas d'un déficit qui justifierait l'installation d'un panneau lumineux.

Nous nous souvenons de l'expérience de juillet 2015, lorsque le panneau lumineux installé place de Graveson s'était mis à diffuser un message invitant la population... à se déshydrater. Oui, "se déshydrater". Un message absurde, dangereux, et qui a durablement ridiculisé ce dispositif. Si c'est cela la modernité proposée, les affiches papier restent nettement préférables.

On veut nous vendre un outil "réactif", "instantané", "en temps réel". Or, l'administration ne travaille que pendant les heures de bureau. Ce panneau ne pourra donc être mis à jour que cinq jours sur sept, et uniquement entre 8h et 17h.

En dehors de ces horaires, il affichera ce qu'il affichait déjà. Parler de réactivité dans ces conditions relève de l'illusion. Un panneau lumineux qui dort la nuit et le week-end n'est pas un outil d'urgence : c'est un gadget.

Et ce gadget est coûteux. Il nécessitera la formation d'employés, une maintenance régulière, des mises à jour logicielles, des interventions techniques. Tout cela pour afficher des informations déjà disponibles partout, y compris sur internet et dans les boîtes aux lettres.

Quant aux événements culturels, ils sont déjà largement couverts par des flyers, des affiches, des newsletters et les réseaux sociaux. Un panneau lumineux n'apporterait rien, sinon une redondance supplémentaire.

Un autre point ne peut être passé sous silence : la nuisance environnementale. On nous parle de LED "à faible consommation". Mais une LED, même "faible", reste une source lumineuse permanente, énergivore et intrusive. Un panneau lumineux, c'est une pollution visuelle, une pollution lumineuse, une dégradation de l'espace public.

C'est un objet qui clignote, qui attire l'œil, qui impose sa présence.

Est-ce vraiment ce que nous voulons pour notre commune ? Une ville qui ressemble de plus en plus à un carrefour commercial ?

Nous parlons de sobriété énergétique, de réduction de l'empreinte lumineuse, de respect du cadre de vie. Et dans le même temps, on nous propose d'installer des écrans lumineux dans l'espace public. La contradiction est flagrante.

Mesdames et Messieurs, ce projet n'est pas une réponse à un besoin réel. C'est une réponse technologique à un problème qui n'existe pas.

Notre commune n'a pas besoin d'un panneau lumineux pour informer. Elle a besoin de renforcer ce qui fonctionne déjà : la proximité, la communication humaine, les réseaux locaux, les outils simples et efficaces. C'est d'ailleurs l'occasion de rappeler ici la motion du PLR demandant l'installation d'une application mobile interactive permettant d'informer directement et rapidement les habitants. Sans oublier la refonte de notre site internet prévue prochainement et dont l'un des objectifs majeurs est de « faciliter l'accès rapide à l'information essentielle ».

Pour toutes ces raisons — l'inutilité, le coût, la redondance, la nuisance environnementale, l'absence de réactivité réelle et l'expérience malheureuse de 2015 — le Groupe PLR vous invite à refuser ce projet. Merci pour votre écoute.

M. Germann intervient au nom de l'Alternative et relève que les panneaux LED ont des cellules qui tombent fréquemment en panne, ce qui représente un gaspillage de ressources relativement important, ainsi qu'une pollution lumineuse inutile au vu des outils existants. Notamment, la commune aurait meilleur temps de perfectionner son site internet pour améliorer sa communication. Ainsi, pour des raisons économiques et écologistes, l'Alternative s'opposera à la motion.

M. Knörr remarque que le PLR a pratiquement la même position que l'UDC, sans concertation aucune. L'UDC questionne les auteurs de savoir comment trouver du personnel présent en continu pour répondre aux demandes, et si les autres canaux ne suffisent pas déjà. La motion évoque la notion d'être informé au moment opportun, soit au moment où on le souhaite. M. Knörr poursuit en donnant lecture d'une intervention écrite.

La pollution visuelle, la publicité agressive ne vous suffit donc pas. Une chose est certaine, si vous posez des panneaux aux quatre coins de la commune, vous ne pourrez en aucun cas vous draper de vertus écologiques. Même si vos panneaux réussissent à éviter un massacre d'insectes, un génocide de chauves-souris, une hécatombe d'oiseaux, ce dont nous doutons fortement. Un panneau qui existe, tout écologique qu'il soit, consomme et pollue plus qu'un panneau qui n'existe pas !

Terminons en précisant que ces panneaux, qu'ils se situent sur des terrains communaux ou privés, sont soumis à la Loi sur les routes ainsi qu'à celle sur les procédés de réclame, ce qui sous-entend l'aval du canton pour tous les cas, voir ce que l'on appelle pudiquement un « émolument administratif », qu'ils ne doivent pas être posés près d'un passage piéton, d'un feu lumineux, d'un carrefour, d'un stop, d'un virage, d'un pont, mais surtout ne pas masquer la visibilité des usagers de la route – piétons, cyclistes, motocyclistes, automobilistes. Dernièrement, ils ne doivent pas attirer l'attention.

M. Calame aborde le fond de la demande, plutôt que les effets secondaires énumérés. Le rapport du Conseil des habitants se distingue notamment par une critique de la communication communale, qui n'est pas jugée optimale. Le site internet va bien pour la population d'âge moyen, la future application devrait davantage plaire aux jeunes.

Cependant, **M. Calame** n'est pas sûr que ces canaux soient utilisés par les seniors. Une bonne partie des arguments avancés ce soir portent sur les messages de sécurité, qui restent un élément anecdotique qui ne mériterait pas d'installer des panneaux en soi. Le principal objectif est bel et bien de parler de communication institutionnelle, culturelle, sportive et associative. Il s'agit d'un besoin réel. M. Calame s'enquiert de savoir qui dans la salle peut dire quel est le prochain spectacle ou concert du programme de proximité. Tout le monde a reçu une brochure au mois de décembre, mais qui se rappelle d'un événement 3 mois

après avoir reçu le programme culturel ? Le service de la culture communique comme il le peut, et à un certain prix. Il faut par exemple savoir qu'un tout-ménage coûte entre CHF 3'000.- et CHF 4'000.-. La publicité des spectacles de proximité est notamment effectuée via des panneaux publicitaires LED privés, que la commune paie donc. Il existe 13 panneaux LED sur la commune, et le PLR ne semble pas offusqué que leur précédent CA a établi un contrat avec le prestataire d'affichage public qui a créé ces 13 panneaux qui n'existaient pas auparavant, qui génère donc 13 fois plus de nuisances qu'un panneau d'information communal. Personne n'a non plus réagi à l'installation d'un panneau de 4 m² à l'entrée de la salle des fêtes, tellement puissant qu'il éclaire l'intérieur des appartements voisins.

Ainsi, M. Calame est quelque peu surpris par l'argument environnemental. Il rappelle toutefois que les panneaux peuvent être éteints, l'étude demandée par la motion pourrait exiger des horaires limités. Les panneaux se pilotent aisément avec un smartphone. Pour information, lors d'une crise, les employés communaux ne s'arrêtent pas de travailler aux heures de bureau ou le weekend. Il est parfaitement envisageable que la personne en charge de la communication puisse mettre un message en urgence suite à une demande du CA. La réactivité est tout de même plus grande au niveau communal que fédéral, par exemple.

Pour répondre à M. Knörr, la LCR est justement prévue dans le point 1, qui avance que l'étude doit se baser sur le respect de cette loi. Le problème soulevé à juste titre pour le panneau qui existait à la place de Graveson est certainement un élément à prendre en compte. Mais il faut tenir compte du fait que la commune a accepté les 13 panneaux LED, dont certains sont à 20cm de la chaussée, parfaitement visibles. Ainsi, si le panneau communal est installé à la place de Graveson, à 3 mètres de la route, il ne sera certainement pas pire que le publicitaire de Goldbach dans le même périmètre. Ce dernier perturbe particulièrement en raison de sa nature dynamique (il change régulièrement de publicité). Au contraire, le panneau d'information pourrait être étudié afin de ne pas distraire les utilisatrices et utilisateurs de la route par des animations visuellement trop attirantes. Ce genre de question n'est pas de la compétence du CM ou du CA, personne n'est spécialiste en la matière. La motion demande ainsi juste de faire une étude. Basé sur ses résultats, le CA pourra alors prendre une décision informée avec les informations techniques et financières pertinentes, quitte à ce qu'il y renonce pour diverses raisons que l'étude aura découvertes. Le fait est que la commune paie l'entreprise privée pour la publicité de ses spectacles de proximité. Le panneau LED à l'arrêt Graveson coûte CHF 700.- la semaine, soit CHF 15'000.- à 18'000.- par année, même en comptant le rabais présumablement obtenu lors des négociations initiales. En déduisant cette somme, les panneaux communaux proposés dans la motion seraient vite amortis. L'étude n'est donc pas impertinente ou inintéressante, et **M. Calame** invite les groupes à revoir leur position. M. Wünsche semble bien à même de traiter cette question et d'écouter les potentielles doléances, pour ensuite revenir avec une proposition concrète à valider par la suite.

M. Bickel remarque qu'il existe des panneaux fixes non lumineux qui donnent beaucoup d'informations sur les événements communaux. Le problème est que ces panneaux officiels ne sont pas lisibles en cas de mauvais temps dû à un problème d'humidité. Il faudrait trouver une solution pour que cet affichage soit plus efficient.

M. Germann rebondit sur une remarque de M. Calame en déclarant qu'il ne se souvient pas que le CM ait eu l'occasion de se prononcer sur l'installation des panneaux publicitaires digitaux privés.

M. Knörr répond aussi à M. Calame en lui demandant s'il sait que les panneaux déjà installés sont légaux, s'il a par exemple vu les autorisations délivrées. Il se pourrait qu'au moment où

un accident arrive en raison de la distraction causée par un panneau lumineux, des responsabilités soient engagées pour l'entité qui a installé lesdits panneaux.

Mme Mancini indique que depuis que Mme Moro et elle-même ont été accusées d'avoir pris le sujet de leur motion en faveur d'une application communale à partir des discussions tenues au sein du Conseil des habitants, elle est allée en lire les rapports. Un certain nombre de personnes de l'assemblée ce soir font d'ailleurs partie de ce Conseil. En relisant les procès-verbaux de 2014, le panneau de la place de Graveson n'a jamais été validé. En outre, plusieurs séances sur la trame noire et la pollution lumineuse ont rendu Mme Mancini plus éveillée à certains sujets. Le fait est que personne n'a demandé un avis pour le panneau de Goldbach, et il est effectivement possible que le Conseil municipal ait pu y être opposé. Aujourd'hui, enlever ce type de panneau semble être un gaspillage, et la question se pose de savoir s'il s'agit d'une priorité. Mme Mancini et son groupe ne le pensent pas.

M. Calame confirme que le Conseil municipal ne s'est pas prononcé sur le mandat de Goldbach, mais au même titre qu'il est intervenu pour les panneaux posés sur le trottoir du Chêne-Vert, rien n'empêche un CM sensible à la question environnementale de s'offusquer de la pose de 13 panneaux LED sur la commune, ou de celui à la salle des fêtes. Il est question ici certes de trame noire, mais l'argument de l'extinction nocturne s'applique.

M. Calame revient sur le but du panneau communal proposé. Pour rappel, il existait une vitrine d'information communale sur la place du Chêne-Vert, qui offrait des informations sur les manifestations communales. Les activités des associations ouvertes au public y figuraient aussi, ce qui a du sens étant donné qu'elles n'ont pas les moyens de distribuer des tout-ménage. Quant à la question de la priorisation, si la motion permet de réduire les frais de publicité de la commune de CHF 18'000.-, les panneaux seront amortis rapidement. L'étude permettra de déterminer leur rentabilité. Pour prendre un exemple concret, la Ferme urbaine a été annulée l'automne dernier 5 heures avant son ouverture. Les panneaux communaux auraient permis d'informer plus facilement la population, notamment les aînés et les mineurs.

M. Bickel ne comprend pas bien comment fonctionnent les panneaux. Un se trouve devant une pharmacie à l'avenue Tronchet, et pour qu'il soit visible, 3 blocs de béton ont été placés devant. La question se pose de connaître la légalité de ce genre d'aménagement.

M. da Silva souhaite offrir des éléments factuels et neutres étant donné les propos tenus sur la méconnaissance du CM par rapport aux contrats qui lient la commune à des sociétés privées d'affichage. Le sujet a été porté par M. Kilcher, mais M. da Silva a souvenir qu'en tant que Conseiller municipal, il a voté le budget. Ce dernier comportait des lignes de redevances à la SGA ou à Goldbach. Ces redevances, qui peuvent être assez élevées, existent en échange de concessions de l'espace public pour l'occuper et y faire de l'affichage commercial. Certes, M. da Silva ne sait pas si un vote a été pris en plénière sur l'octroi des concessions, mais se souvient d'un débat animé sur le sujet du « zéro publicité » initié à Vernier et Lancy, que certains voulaient amener à Thônex. Toute la question de l'affichage commercial et de la liberté des entreprises à communiquer a été mentionnée. Faire mine aujourd'hui d'être surpris de l'existence d'une concession ou du fonctionnement des panneaux témoigne d'un désintérêt pour la question jusqu'à présent, ce qui est normal et légitime, mais ne révèle pas d'une volonté du CA de cacher quoi que ce soit, ou de ne pas révéler les conditions contractuelles qui lient la commune aux entreprises.

Un débat que **M. da Silva** a suivi et mené était celui de l'acquisition des abribus, financés par une entreprise d'affichage en échange de la permission d'affichage commercial lumineux. L'opération n'a pas été faite en catimini, et celles actuelles non plus. En outre, il semble envisageable et cohérent de poser des pistes d'économie pour financer l'entretien des éléments évoqués, ce qu'une étude permettrait. Un troisième point est celui du cadre légal,

et M. da Silva donne l'exemple de Versoix, qui suite à la réfection de la Route suisse, a posé deux panneaux perpendiculaires dans une zone à trafic conséquent. Maintenant, aller plus loin dans les réflexions relève de la science-fiction sans l'étude, le CA s'arrête donc ici dans les réponses qu'il peut apporter au débat.

M. Knörr tient à s'assurer que les panneaux lumineux posés sur le trottoir cantonal ne génèrent pas de redevance pour la commune puisque qu'elle n'est pas propriétaire du foncier. **M. da Silva** charge ses collègues du CA de revenir en commission avec les conditions contractuelles, puisqu'il ne les connaît pas. Il sait seulement que la commune touche une redevance, liée au chiffre d'affaires de l'entreprise. Il existe donc une incitation à être visible et attirer le regard.

M. Germann répond au Maire que les lignes budgétaires pour les concessions existent, mais elles ne précisent pas la nature des panneaux. Il s'agit de la raison pour laquelle le CM n'a pas pu argumenter contre avant leur installation. Dès qu'ils sont apparus, M. Germann s'en est plaint vivement.

Motion du groupe Le Centre, Vert'libéral et Hors parti

La mise en place de panneaux d'information lumineux représente une solution concrète et pertinente

- Considérant que placer des panneaux d'information lumineux à des points stratégiques de la ville garantirait une visibilité des annonces municipales, des événements culturels et des messages d'intérêt public,
- Considérant qu'ils permettraient aux personnes non ou moins connectées au numérique d'être informées,
- Considérant qu'en cas d'évènement grave (alerte météorologique, alerte sanitaire, etc.) ces panneaux permettraient de diffuser des messages instantanés, garantissant une plus grande sécurité pour tous-tes les habitants-es de Thônex,
- Considérant que les messages pourraient être mis à jour facilement,
- Considérant que des écrans pourraient mettre en avant la richesse de la vie associative et culturelle de Thônex en annonçant les événements, les expositions, les concerts et les activités locales sans que celles-ci soient noyées dans la publicité commerciale,
- Considérant que l'utilisation d'une technologie comme les LED à faible consommation énergétique permettrait de concilier modernisation de la communication et respect de l'environnement.

Sur proposition du groupe Le Centre, Vert'libéral et Hors parti

Le Conseil municipal

Refuse d'inviter

Par 10 voix pour, 17 voix contre et 1 abstention

Le Conseil administratif à :

6. Etudier la faisabilité technique et financière pour l'installation de panneaux d'information lumineux dans plusieurs quartiers stratégiques de la ville, et ce dans le respect de la législation routière.
7. Soumettre un rapport précisant le budget nécessaire et les coûts d'entretien.
8. Etudier la possibilité pour les associations municipales de pouvoir communiquer sur leurs activités et définir les modalités.
9. Mettre en œuvre ces installations dans le respect des meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique et de « lutte » contre la pollution lumineuse.
10. Présenter une proposition concrète au Conseil municipal dans une prochaine séance.

7. Proposition du Conseil administratif

Néant.

8. Propositions individuelles

a. Propositions individuelles

M. Calame a une proposition pour le CA. Personnellement, il ne suit pas de manière proactive les projets de loi soumis et votés au Grand Conseil. Néanmoins, il a le sentiment que plusieurs projets concernent les communes. Normalement, la commune était régulièrement informée via l'ACG, car dans la précédente législature, les 3 CA étaient membres d'entités de l'ACG, et pouvaient donc interagir avec le bureau de l'ACG. Plusieurs projets sont en cours de réflexion au Grand Conseil, et **M. Calame** encourage le CA à les suivre et à se positionner dessus, voire influencer directement les députés pour que Thônex soit entendue, ou intervenir auprès de l'ACG pour faire entendre et défendre le point de vue et les intérêts de la commune. L'encouragement à une approche proactive est réitéré, notamment en ce qui concerne les deux initiatives qui pourraient coûter 8 millions de francs à Thônex en cas d'approbation.

M. Knörr relève qu'un débat sur le burkini a été tenu au Grand Conseil, où le vote se dégageait sur une large majorité contre ce vêtement. Mme Kast a demandé un 3^e débat. M. Knörr pose la question de savoir si ce point ne devrait pas être traité lors de la prochaine commission jeunesse traitant de la refonte du règlement de la piscine, toute la question s'axant autour de l'interdiction du burkini.

M. Rastello propose que le CA suggère à M. Knörr de mieux étudier les dossiers.

b. Questions écrites

Réponse à celle posée lors du précédent CM

M. da Silva donne lecture de la réponse à la question écrite posée par M. Calame lors du dernier CM.

Il convient de rappeler en préambule que la Ville de Thônex utilise un ensemble d'outils métiers spécialisés et indispensables au fonctionnement des services. Ces solutions reposent sur une combinaison de logiciels propriétaires et de solutions ouvertes bien établies et adaptées aux cadres légaux cantonaux.

Par ailleurs, l'administration cantonale utilise des outils standards du marché pour la bureautique, la messagerie et la collaboration interne. Parallèlement, des solutions Open Source ou gratuites sont déjà utilisées ou évaluées pour certains usages spécifiques et lorsque cela est compatible avec les exigences de sécurité, de support et de pérennité.

Pour l'année 2026, le montant prévu au budget pour les logiciels est d'environ CHF 40'000. En ce qui concerne la part facturée par le SIACG, il est important de préciser que, dans le modèle actuel, plusieurs facteurs techniques nous empêchent de distinguer clairement les différents types de coûts. Les licences logicielles sont regroupées dans des modèles très mutualisés, ce qui rend difficile l'identification du coût de chaque composant. La facture comprend également d'autres éléments indispensables au fonctionnement de ces services, comme l'infrastructure matérielle qui les supporte et le travail des équipes qui en assurent la gestion et la maintenance.

L'ensemble de ces dépenses étant intégré dans une facturation globale, il devient compliqué, en l'état, d'isoler précisément ce qui relève uniquement des logiciels.

Concernant l'utilisation de services tels que OneDrive, Dropbox, WeTransfer ou Google Drive, la Ville de Thônex applique une politique de prudence renforcée quant à l'usage des services de stockage et de partage de fichiers. En effet, le Cloud Act permet, sous certaines conditions, l'accès extraterritorial à des données hébergées par des fournisseurs soumis au droit américain même lorsque l'hébergement se situe en Europe ou en Suisse. Pour une administration publique suisse, cet élément constitue un enjeu majeur de souveraineté numérique. C'est pourquoi le Conseil administratif confirme que la Ville ne stocke ni ne transfère aucune donnée sensible via des infrastructures potentiellement soumises au Cloud Act.

Les données sensibles/critiques sont hébergées exclusivement sur des infrastructures répondant aux exigences légales suisses. Dans cette logique, la majeure partie des logiciels utilisent des bases de données ou un stockage hébergé au SIACG. Par exemple : l'outil de GED, l'ERP, la gestion des accès bâtiment, CMnet, le serveur d'impression ou encore la « SIACG Box » (un outil de partage conforme à la LIPAD). D'autres logiciels utilisent des centres de données suisses comme Infomaniak ou Brainserve.

Cela étant, le Conseil Administratif partage cette préoccupation croissante des administrations publiques concernant la souveraineté numérique, la maîtrise des coûts à long terme et la réduction des dépendances technologiques excessives.

Il suit donc attentivement l'évolution des solutions Open Source matures et les pratiques d'autres communes et cantons suisses dans la mesure où ces solutions répondent aux préoccupations de l'administration.

Dans les faits, cette dernière privilégie une approche pragmatique, progressive et non idéologique, fondée sur l'intérêt public. En effet, un remplacement généralisé des solutions existantes ne peut être envisagé qu'après une analyse fonctionnelle approfondie et une évaluation des coûts globaux (formation, migration, support).

La Ville de Thônex doit collaborer avec d'autres communes, le canton et des partenaires institutionnels, les solutions Open Source sont donc également évaluées sur les critères suivants : leur respect des standards informatiques, leur capacité d'intégration avec des logiciels métiers existants et la compatibilité avec les formats utilisés dans les administrations publiques. L'objectif est d'éviter la création de nouveaux silos ou de dépendances techniques.

Enfin, l'administration communale tient compte des réalités humaines et organisationnelles. Le choix d'une solution Open Source suppose une acceptation par les utilisatrices et utilisateurs, un effort de formation et d'accompagnement et une transition progressive et maîtrisée.

Le facteur humain est considéré comme un élément clé de réussite, au même titre que les aspects techniques.

Le Conseil administratif profite de cette occasion pour réaffirmer son engagement en faveur d'un numérique responsable, transparent et protecteur des intérêts publics. Les enjeux soulevés par cette question écrite sont essentiels et feront l'objet d'un suivi attentif dans le cadre de la stratégie numérique communale.

M. Calame remercie le CA pour cette réponse détaillée et complète. Il se déclare content de savoir que ces questions sont partagées par le CA et le SIACG, et que la progression se fera aussi en fonction de facteurs humains.

Nouvelles questions écrites

Mme Kolly donne lecture d'une question écrite.

Des annonces concernant l'ouverture du restaurant des 3 communes ont été faites lors de la dernière séance du Conseil intercommunal du 11 février 2026, mais également publiquement.

Si cette nouvelle peut être considérée comme réjouissante, force est de constater que, lors de cette séance, ce n'est qu'à la suite de questions posées par des membres du Conseil intercommunal que certains éléments relatifs à la nature du contrat liant le CSSM aux futurs exploitants ont été révélés. Or, les informations ainsi obtenues soulèvent plusieurs interrogations.

Questions

1. Quelle est la teneur exacte et complète de l'ensemble des conditions financières et contractuelles liant le CSSM aux futurs exploitants du restaurant des 3

communes, tel qu'elles étaient fixées aux 11 février 2026, soit à la date du Conseil intercommunal ?

2. À la suite du Conseil intercommunal du 11 février 2026 et des remarques présentées lors de celui-ci, des modifications ont-elles été apportées ou sont-elles prévues concernant les conditions financières et contractuelles liant le CSSM aux futurs exploitants du restaurant des 3 communes ?
 - Si oui, quelles sont précisément ces modifications et pour quels motifs ont-elles été décidées ?
 - Si non, pour quelles raisons les remarques et préoccupations exprimées lors du Conseil intercommunal n'ont-elles pas conduit à une adaptation des conditions financières et contractuelles accordées par le CSSM ?

M. Camuglia donne lecture de questions écrites. Il concède auparavant qu'une partie des réponses ont déjà été données.

Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Conseillers administratifs,

Depuis quelque temps, plusieurs panneaux publicitaires traditionnels (affichage papier) ont été remplacés par des panneaux publicitaires lumineux sur le territoire communal.

Au vu des enjeux que ces installations peuvent représenter, notamment en matière de paysage urbain, de consommation énergétique et de nuisances lumineuses, je souhaiterais obtenir les informations suivantes :

1. Combien de panneaux publicitaires lumineux ont été installés à ce jour et à quels emplacements précis se situent-ils ?
2. Quelle autorité a pris la décision d'autoriser ces transformations ?
3. Qui a financé l'installation de ces panneaux ?
4. Qui prend en charge les coûts liés à la consommation électrique et à l'entretien de ces installations ?
5. La commune perçoit-elle une redevance ou une contrepartie financière liée à l'exploitation de ces dispositifs ?

Je vous remercie par avance pour les réponses que vous voudrez bien apporter à ces questions.

M. Ventouras donne lecture d'une question écrite.

2025 aura été une année de grandes transitions pour la Ville de Thônex et nous avons tous conscience des difficultés que peuvent représenter ces moments. Des difficultés, ce Conseil en a vécu notamment dans le traitement et le suivi du processus budgétaire. Cela a été relevé plusieurs fois tant en commission Finances qu'en plénière. Le service financier ayant fait face au départ à la retraite de son chef historique, d'un changement de magistrat et d'effectif temporairement réduits ont permis de comprendre les difficultés rencontrées et de les admettre.

Néanmoins, aujourd'hui, avec quelques mois de recul, il convient de se questionner sur la situation actuelle et future de ce service. Le Conseil administratif a, à de nombreuses reprises, présenté la situation financière de la commune comme fragile et inquiétante, justifiant ainsi des coupes, des économies, des refus de projet ou des reports d'objectifs sur des domaines aussi importants que la petite enfance.

À cela s'ajoutent les récentes demandes présentées en commission Finances qui faisaient état d'un besoin accru de ressources humaines – alors que ce poste n'était pas mentionné dans les débats budgétaires, donc moins prioritaire que d'autres – d'une stabilité pour l'équipe et dans les processus à trouver, d'une analyse de risques manquante et d'un service généralement sous pression.

Afin de garantir la transparence vis-à-vis du Conseil municipal et de ne plus répéter l'exercice difficile de cette fin d'année dernière, nous nous devons de mieux comprendre la situation.

Questions

- Quelle était la constitution du service financier (en postes et en taux d'activité) au 31.12.23, 31.12.24 et 31.12.25 ?
- De quand datent exactement :
 - La mise en place d'un service d'audit interne à la Ville de Thônex ?
 - La durée d'activité réelle de la personne engagée ?
 - Comment justifie-t-on l'absence d'une matrice de risques finalisée, aujourd'hui encore ?
- Quelles évolutions/changements ont eu lieu entre les 31.12.23, 31.12.24 et 31.12.25 :
 - En termes de cahier des charges de tous les collaborateurs du service ?
 - En termes de domaines de compétences ou champs d'action du service ?
- Un soutien externe a-t-il été envisagé pour parer aux difficultés survenues lors du processus budgétaire de l'année passée ?
 - Si non, pourquoi ?
 - Si oui, lequel ? De quelle nature était-il ? Type de mandat, durée (période couverte et taux d'activité/heures mandatées) et coûts.

M. Saudan donne lecture d'une question écrite.

Lors de forts orages – ce qui est le cas en ce milieu du mois de février – le passage reliant l'arrêt de bus Thônex-Vallard au restaurant La Terrasse est inondé. Il en va de même pour le chemin en terre longeant la douane en direction du quartier d'Édouard-Olivet.

Les personnes empruntant ces passages doivent effectuer un véritable gymkhana afin d'éviter d'avoir les pieds mouillés. Cette situation n'est plus acceptable.

Une amélioration de ces deux passages par les services de la commune est-elle envisageable dans un très bref délai ?

Il y a quelques années, j'ai posé cette question oralement. Il m'avait été répondu que rien ne serait jamais entrepris, car un bâtiment devait prochainement être construit sur la parcelle adjacente. Or, en ce début d'année 2026, rien n'est fait et les Thônésiennes et Thônésiens ont toujours les pieds dans l'eau.

c. Questions orales

Mme Roy pose la question orale suivante :

Une initiative PLR a été lancée au Grand Conseil, pour une politique sportive ambitieuse. Un contreprojet a été formulé vendredi en plénière, qui entend réviser en profondeur la loi sur le sport, autour de 7 axes prioritaires. Il prévoit notamment d'accélérer la rénovation des infrastructures, de professionnaliser les associations faïtières et l'encadrement de la relève, ainsi que d'accorder un soutien financier à une centaine de sportifs d'élite titulaires d'une Swiss Olympic Card.

- Dans le plan financier quadriennal, plusieurs centaines de milliers de francs sont destinés au CSSM. Dans quelle mesure l'acceptation du contreprojet est prise en compte dans l'élaboration de la stratégie d'investissement du CSSM ?
- Nous avons des députés thônésiens au sein du Grand Conseil, de tête un candidat encore sur nos affiches aux dernières élections thônésiennes, et un ancien CA. Je me demande quelles sont les pratiques du Conseil administratif en termes de lobbying pour valoir les intérêts communaux au Grand Conseil ? Est-ce qu'il existe des liens réguliers, soit une mobilisation des élu-e-s pour faire valoir des intérêts communs tels que le CSSM, le Bioparc, la péréquation communale ou encore la baisse d'impôts ?

Mme Suarez de Puga répond qu'effectivement, le projet de loi présenté est encore « tout frais ». Il a été décidé au CSSM d'attendre le contreprojet, qui est tombé le lendemain des discussions intercommunales. Tout cela sera étudié et pris en compte avec grand intérêt. S'agissant du lobbying, lorsque Mme Suarez de Puga a des informations, elle les partage. Le CA va aussi se coordonner pour avoir une action commune. Aussi, Mme Suarez de Puga a été élue représentante de l'ACG au Conseil du développement durable, une porte d'entrée supplémentaire dans une institution cantonale. Les rencontres entre partis et députés au Grand Conseil, ainsi qu'au sein des partis, permettent d'être au plus proche des dossiers, ce qui est déjà le cas.

M. Wünsche ajoute que le PLR organise des rencontres entre ses députés du Grand Conseil et les magistrats communaux. Il invite les groupes politiques à solliciter leurs députés afin d'aller dans le sens des intérêts communaux. **M. da Silva** précise qu'il a également des rencontres avec ses députés et sa Conseillère d'État. Il est en outre vice-président du Centre Genève, membre du comité du bureau du GIAP et vice-président de la FASE, ce qui lui permet de faire du « lobbying sectoriel » dans ces milieux.

M. Bickel aimerait savoir quelle est la marge de manœuvre du CA en ce qui concerne la dénomination de nouvelles rues, chemins ou routes communales. Il a constaté qu'actuellement, 9 anciens maires ont reçu ce privilège. M. Bickel souhaite honorer M. Jean-Claude Mingard, une personnalité marquante de la commune. Cette proposition est naturellement dénuée d'obligation de réponse.

M. da Silva indique que lors d'un exercice récent pour l'attribution des nouveaux noms de rue dans les quartiers de Belle-Terre et de Caran d'Ache, le parti a été pris de faire une concertation publique.

Au final, **M. da Silva** relève que la commission cantonale de nomenclature fixe les conditions et critères d'octroi d'un nom, et régit donc les nominations. Effectivement, l'attribution de noms de personnes s'est complexifiée : il existe un délai et elles sont de moins en moins acceptées pour toute une série de considérations diverses, notamment d'égalité entre les genres et de perspectives historiques. Le CA pourra revenir avec un rapport succinct sur le déroulement de ces nominations.

M. Boux de Casson évoque le PLQ de Miribel. Des séances de commission urbanisme ont pris place à ce sujet en 2021, 2022 en 2024. En 2025, la commission a voté unanimement en

faveur de l'avancement sur l'étude du PLQ, et a demandé à être consultée en amont de la consultation publique afin de pouvoir intervenir sur le projet final. Depuis, plus rien. Or, il s'avère que des propriétaires sont maintenant approchés par le canton, qui propose un éventuel achat. Il pose donc les questions suivantes :

- La commune est-elle toujours intéressée par ce projet ?
- Est-ce que la Fondation pour le logement est intéressée ?
- Depuis la dernière commission, qu'est-ce qui a été fait ?
- Est-ce que des propriétaires et/ou le bureau CLR ont été contactés ?
- Qu'est-ce qui freine le projet ?

M. Wünsche répond qu'il est quelque peu surpris des sources de M. Boux de Casson quant aux propriétaires contactés, puisque représentant à la fois le propriétaire qui est la Commune de Thônex pour une partie des parcelles, et la Fondation du logement pour d'autres, le canton n'a sollicité ni l'une, ni l'autre. Le canton est peut-être plus prompt à contacter des partenaires privés qu'institutionnels. Néanmoins, une rencontre est prévue fin mars, afin de recevoir tous les acteurs gravitant autour du dossier pour un point de situation.

M. Wünsche n'a pas d'élément nouveau à apporter, mais il propose que ce type de question soit transmis par écrit afin de permettre une réponse plus approfondie.

M. Knörr demande si les contrôleurs du stationnement sont toujours en fonction, s'ils travaillent encore sur la commune, et sur quelle ligne du budget ils travaillent le cas échéant. Pour clarifier, le budget présentait CHF 331'000.- pour la Fondation des parkings, qu'il voulait supprimer. M. Calame a indiqué que si cette ligne est retirée, il n'y aurait plus personne pour effectuer des contrôles sur la commune. La question de M. Knörr est donc de savoir quelle ligne est utilisée si les contrôles sont encore effectués.

M. da Silva confirme que le contrôleur du stationnement continue d'être en activité (une autre personne est en arrêt). La transition avec la Fondation des parkings est en train de s'opérer, la convention est sur le point d'être finalisée puisque l'aval de Puplinge a été obtenu. Ce partenaire restera aussi dans la convention avec la Fondation des parkings. Lors des débats budgétaires, il a été expliqué que l'enveloppe votée comprenait le montant de la convention, au prorata d'une année, et l'équivalent de 2 à 3 mois de salaires pour permettre ladite transition. Aujourd'hui, la commune est « dans les clous » budgétairement parlant. La période actuelle est le moment de transition véritable, où les différents éléments ont été notifiés aux équipes, et le service RH fait l'accompagnement promis auprès des collaborateurs. La convention devrait débuter au 1^{er} avril.

M. Camuglia aborde les épingles à vélo situées au niveau du 128, rue de Genève, installées depuis deux mois. Alors qu'elles étaient relativement peu utilisées il y a un mois, mais depuis une semaine, 16 à 20 vélos s'y trouvent, avec des pneus crevés et/ou sans selle. La question se pose de savoir si une information a été diffusée sur ce nouvel emplacement.

M. da Silva répond que sur la question de l'attractivité de cet emplacement, il n'a pas d'élément de réponse pertinent à donner. Mais pour l'état de délabrement de certains vélos, il a sollicité la police municipale pour mettre en place ce qui est appelé une « opération coup de poing » pour nettoyer l'espace public. Des autocollants ont été mis sur les vélos en piètre état par les îlotiers, informant que si le vélo n'est pas remis en état ces prochaines semaines, il serait tout simplement évacué. M. da Silva a demandé que ces opérations soient effectuées deux à trois fois par année. Il estime qu'un vélo qui ne bouge pas durant un trimestre à un semestre est un vélo-épave, qui utilise l'espace public de façon indue. Ces opérations deviendront donc une routine de sensibilisation et d'évacuation.

M. Camuglia s'étonne qu'en une à deux semaines, 16 à 18 vélos ont été déposés à cet emplacement, et demande si une information a été transmise aux riverains selon laquelle ces nouvelles places existent/sont libres. **M. da Silva** répond par la négative, mais il estime que ce type d'information peut rapidement se répandre à travers le voisinage sans communication officielle. **M. Calame** indique qu'un bâtiment est en rénovation à côté des épingles, et peut-être que la rénovation implique que le local à vélos soit vidé, ce qui pourrait expliquer l'afflux soudain de vélos.

M. Calame rapporte que la LMCE (Loi sur la mobilité concertée et équilibrée) a été modifiée pour les règles applicables en zone 2 au Grand Conseil vendredi dernier. La zone 2 concerne les 6 communes de Meyrin, Lancy, Onex, Carouge, Chêne-Bourg, Thônex et la Ville de Genève. La question de M. Calame est de savoir si les projets de réduction de vitesse à l'avenue Tronchet et le projet d'espace-rue de la rue de Genève sont impactés négativement par la modification de la loi, soit s'ils ont toujours lieu d'être ou s'ils sont abandonnés. M. Calame souhaite aussi savoir quel lobbying a été fait auprès des députés, de la commission et de l'ACG pour défendre le point de vue des 6 communes concernées, qui étaient minorisées au sein de l'ACG par rapport aux 39 autres qui n'avaient aucun intérêt en la matière. **M. Wünsche** répond instinctivement par l'affirmative sur la question de l'impact, mais ne saurait détailler ledit impact à ce stade. Le CM sera naturellement tenu au courant, et le CA continuera de faire pression sur le canton pour potentiellement obtenir gain de cause sur certains projets. Les projets seront donc vraisemblablement à revoir, et une réponse définitive sera donnée en temps voulu. **M. Calame** tient à partager sa déception que la commune n'a été pas proactive pour défendre ses intérêts face au Grand Conseil. **M. da Silva** complète la réponse du CA en indiquant que M. Maudet a été reçu, qui avait soutenu les démarches communales pour la réduction à Adrien-Jeandin et aussi approché Thônex pour l'avancée des projets à l'avenue Tronchet. Malheureusement, ledit Conseiller d'État a été désavoué au Grand Conseil, et une majorité s'est imposée contre l'avis du Conseiller et de la commune.

9. Divers

Mme Roy tient à intervenir à titre personnel et sans couleur politique. Elle se déclare humainement choquée de certains propos tenus ce soir, au point d'être physiquement mal à l'aise. Elle invite les membres du CM à vérifier le langage employé dans les prises de parole. Mme Roy fait le triste constat qu'une part d'humanité semble s'effacer à l'entrée de cet hémicycle.

En l'absence d'autres prises de parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h14.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h09.

Le président

Le secrétaire

Frédéric Piguet

Julien Niklaus